



Association facultaire étudiante des arts (AFÉA)  
Université du Québec à Montréal (UQAM)  
Pavillon Judith-Jasmin  
405, rue Sainte-Catherine Est, H2L 2C4  
Montréal, Québec  
Local J-M880  
Téléphone: 514.987.3000 #2630  
afea@uqam.ca  
www.afea.uqam.ca/  
www.facebook.com/afea.uqam  
@AfeaUQAM

## Assemblée générale de l'AFEA-UQAM du 21 janvier 2015 : résolution au sujet des enfants sans-papier

**CONSIDÉRANT** qu'entre 3000 et 5000 enfants (peut-être plus, car il est impossible de le savoir) sont exclus-es des écoles du Québec à cause de leur statut migratoire ;

**CONSIDÉRANT** que les commissions scolaires et les écoles du Québec continuent d'exiger des papiers d'immigration ou de facturer jusqu'à 6000\$ pour accepter un-e enfant issu-e d'une famille sans papier sur les bancs d'école ;

**CONSIDÉRANT** que les modifications administratives adoptées par le précédent gouvernement sont bidons, demeurent méconnues et ne changent rien à la situation de la grande majorité des personnes sans statut ;

**CONSIDÉRANT** que ces enfants doivent littéralement se cacher durant le jour, pris-es entre les services d'immigration (qui les chassent pour leur statut) et la DPJ (qui les chasse pour leur non-fréquentation scolaire) ;

**CONSIDÉRANT** que la situation constitue un déni flagrant des conventions internationales, mais que l'enjeu demeure invisibilisé et méconnu ;

**CONSIDÉRANT** que cette injustice semble, comme beaucoup d'autres, codifiée dans une législation déficiente ;

**QUE** l'AFÉA réaffirme sa position pour une éducation publique, gratuite, laïque, de qualité, accessible et non discriminatoire ;

**QUE** l'AFÉA dénonce les commissions scolaires, écoles et employés-es du système d'éducation qui participent à ces dysfonctions racistes par leurs délations, chantage et menaces ;

**QUE** l'AFÉA exige que la législation québécoise prévoit une séparation étanche entre l'éducation des enfants et le statut migratoire de leur famille, notamment par une directive qui oblige les directions locales à fournir l'enseignement et les services et leur interdit de questionner le statut légal de quiconque ou d'exiger des papiers d'immigration pour procéder à une inscription ;

**QUE** l'AFÉA appelle à ce que la pression augmente pour que ce scandale cesse ;

**QUE** l'AFÉA amène cette revendication à l'ASSÉ et qu'elle encourage les autres associations étudiantes de se doter d'un tel mandat ;

**QUE** l'AFÉA appuie le *Collectif Éducation Sans Frontières* dans ses démarches concernant cet enjeu ;

**QUE** l'AFÉA signe la *Déclaration pour une cité sans frontières* et la *Déclaration collective Éducation pour toutes et tous!* (VOIR ANNEXE #1)

Adoptée à l'unanimité.

## Déclaration pour une cité sans frontière

Pour des milliers de migrant-e-s sans papiers vivant au Canada, des villes comme Montréal, Toronto et Vancouver sont de véritables ateliers de misère. Les migrant-e-s et les réfugié-e-s occupent les emplois les plus précaires et les plus dangereux. L'économie canadienne ne peut survivre sans cette main-d'œuvre aisément exploitable et hyper-vulnérable en raison du statut permanent dont ces personnes sont privées et en raison de la menace de déportation qui pèsent sur elles.

Pour que le capital profite de leur travail, les migrant-e-s sans papiers sont maintenu-e-s de force dans un état d'extrême vulnérabilité et privé-e-s de l'accès aux services essentiels et aux droits socio-économiques fondamentaux. Ce véritable système d'apartheid se maintient en place à coups de lois et de réglementations, mais aussi à force de crainte d'être découvert-e-s et déporté-e-s.

Tout le monde devrait avoir accès aux soins de santé, à l'éducation, au logement social, aux banques alimentaires, à l'aide financière aux chômeurs et chômeuses et à toute forme de protection sociale, peu importe son statut migratoire. Les normes du travail et les droits humains devraient être accessibles à toutes et tous sans exception.

Alors que les capitaux et les grandes entreprises franchissent les frontières plus facilement que jamais, ces mêmes frontières deviennent de plus en plus meurtrières pour des milliards d'êtres humains à travers le monde. « Cité sans frontières » est le nom de notre résistance à cette réalité et le nom du projet visant à faire de nos milieux de vie non plus des lieux de discrimination et d'exploitation à caractère raciste mais des espaces d'entraide, de soutien et de solidarité.

Afin de rendre concrète cette résistance, nous demandons aux organisations et aux centres communautaires, aux syndicats et aux organismes de défense de droits, aux écoles et aux institutions d'enseignement, aux centres de services sociaux et de soins de santé, aux banques alimentaires, aux centres d'hébergement et autres refuges, aux coopératives d'habitation et aux organismes de logement social, enfin à toute organisation et à toute personne de s'engager à fournir des services à toutes et tous, sans égard au statut d'immigration. En signant la présente déclaration, nous faisons un premier geste visant à manifester symboliquement et publiquement cet engagement.

De plus, en endossant cette déclaration collective, nous appuyons publiquement la campagne Un statut pour tous et toutes qui revendique la fin des déportations et des détentions des migrant-e-s, ainsi qu'un programme continu et complet de régularisation pour tous les sans-papiers vivant au Canada.

Les organismes fournissant des services s'engagent :

- à ne jamais demander d'information à propos du statut d'immigration ;
- à traiter de façon strictement confidentielle les informations concernant les statuts d'immigration qu'ils possèderaient déjà et à ne les partager d'aucune manière avec les autorités et les agences gouvernementales ;
- à ne pas exiger de frais sur la base du statut d'immigration ;
- à mettre en œuvre une politique de non-coopération avec l'Agence des services frontaliers, notamment en refusant leur présence dans leurs lieux ;
- à s'assurer que toute personne travaillant chez eux et dans leur communauté ait accès aux normes de travail et aux autres droits humains, peu importe son statut migratoire.

À la peur, à l'isolement, à la division et à la précarité, nous répondons par l'entraide, le soutien, la solidarité et l'action directe.

(Ont signé en date du 4 octobre 2014 : Collectif Solidarité sans frontières, Personne n'est illégal-Montréal, Dignidad Migrante, Mexicains Unis pour la Régularisation, Centre des travailleurs et travailleuses immigrantEs, Apatrides anonymes, Artivistic, Assemblée populaire et autonome de Hochelaga, Assemblée populaire et autonome de Montréal, Assemblée populaire et autonome de Villeray, Association pour la liberté d'expression, Association de locataires de Villeray, Association of McGill University Support Employees, La Belle Époque, Café l'Artère, Centre communautaire des femmes sud-asiatiques, Centre d'éducation et d'action des femmes, Centre des femmes d'ici et d'ailleurs, Centre des femmes italiennes de Montréal, Centre des femmes de Verdun, Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants, Centre Québécois de Formation pour les jeunes en matière de droits humains, Centre Social Autogéré de Pointe St-Charles, Chaotic Insurrection Ensemble, Coalition des familles homoparentales, Collectif opposé à la

brutalité policière, Comité d'Action de Parc-Extension, Comité citoyen de Parc-Extension, Comité logement Ahuntsic-Cartierville, Comité logement de la Petite-Patrie, Comité pour les droits humains en Amérique latine, Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, Convergence des luttes anticapitalistes, Coopérative d'habitation Le Peuplier de Pointe-Saint-Charles, Coopérative d'habitation Port d'attache (Parc Extension), Laboratoire de recherche en relations interculturelles, Médecins du Monde, Médi@s Libres, Mouvement Action Justice, People's Potato, P.O.P.I.R. Comité Logement, Projet Accompagnement Solidarité Colombie, Quebec Public Interest Research Group at Concordia, Quebec Public Interest Research Group at McGill, Réseau de la Commission Populaire, Réseau Koumbit, Services Juridiques Communautaires de Pointe- Saint-Charles et de Petite Bourgogne, Réseau de Solidarité du Sud-Ouest, Stella – l'amie de Maimie, Syndicat des auxiliaires de recherche et d'enseignement du Concordia, Tadamon)

#### Déclaration collective Éducation pour toutes et tous!

---

Il existe au Québec des enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire et secondaire car ils n'ont pas de statut d'immigration. Ces enfants se trouvent exclus du droit à l'éducation. Ils ne peuvent bénéficier des conditions leur permettant de développer leurs talents et leurs aptitudes mentales, physiques et sociales indispensables à leur plein épanouissement et à leur vie dans la société. Combiné à la pauvreté et à l'appartenance réelle ou présumée à un groupe racisé, le nonaccès à l'école est une discrimination susceptible d'engendrer des inégalités sociales importantes et durables.

Certains enfants réussissent à fréquenter l'école à la condition que les parents déboursent des frais de scolarité pouvant s'élever jusqu'à 6 000 \$ annuellement. Nombreuses sont les familles se trouvant dans l'impossibilité d'assumer de tels frais. L'accès à l'éducation est alors limité par une barrière socio-économique. Or, seul un accès gratuit à l'éducation garantit le caractère universel de ce droit.

La situation actuelle est contraire aux obligations internationales du Canada. En adhérant aux instruments de protection des droits humains – tels la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative au statut des réfugiés – l'État canadien s'est engagé à assurer l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tou-te-s et à rendre les différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, ouvertes et accessibles à tout enfant par des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. De même, l'État québécois, en vertu de sa Loi sur l'instruction publique de 1988, se doit de garantir que toute personne résidant au Québec bénéficie de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire gratuits. Les élus doivent désormais faire la démonstration que de tels énoncés ne sont pas des mots creux mais des engagements concrets.

Toute personne, peu importe son statut migratoire, a le droit à une éducation gratuite et ceci à tous les niveaux, de la garderie et la maternelle à l'université. Nous appuyons les efforts organisationnels contre les hausses des frais de scolarité et pour une éducation accessible, gratuite et de qualité.

Il est de notre devoir d'enseignant-e-s, d'éducateurs et d'éducatrices, de personnels des établissements scolaires, de parents, de migrant-e-s et de personnes solidaires avec les migrant-e-s, comme il est du devoir de nos associations d'agir contre de telles inégalités et d'exiger que les institutions y mettent fin et assurent l'accès de tou-te-s à l'éducation.

Cette lutte s'inscrit dans le projet intitulé « Bâtir une cité sans frontières », initié par Solidarité sans frontières et visant à faire de Montréal un espace où les immigrant-e-s sans statut puissent avoir accès aux services essentiels – tels que les hôpitaux, les cliniques, les écoles et les banques alimentaires – sans craindre que leur statut ne soit dévoilé aux autorités.

(Ont signé en date du 4 octobre 2014 : Collectif Solidarité sans frontières, Personne n'est illégal-Montréal, Dignidad Migrante, Le Centre des travailleurs/travailleuses immigrantEs, Mexicanos Unidos pour la Regularisation, Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante, Centre d'Aide aux Familles Latino-Américaines, Centre de lecture et d'écriture, Centre de ressources de la troisième avenue, Comité d'éducation aux Adultes de la Petite-Bourgogne et de St-Henri, Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN, Famille pour l'entraide et l'éducation des jeunes et des adultes, Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, Ligue des droits et libertés)